

Image not found or type unknown



[construction dans un terrain enclavé]

Par **bricar**, le **25/04/2010** à **09:04**

Bonjour, nous sommes dans un site dépendant des bâtiments de France à moins de 500m d'un monument historique dans le centre d'un petit village pittoresque dans un quartier où les bâtisses sont plus que centenaires, au centre un petit terrain de 350m² (jardin) en zone UB (donc constructible sur plus de la moitié et sans limite de hauteurs (2 étages)) j'ai une maison 1900 avec beaucoup de cachet et SANS VISAVI sur 900m² avec piscine j'ai appris qu'une construction de env 170m² au sol avec étage et terrasse au 1er allait surplomber (env 10m de hauteur) mon habitation avec vue sur tout mon terrain (jardin piscine terrasse et fenêtres) mais ceci pareil pour les voisins, la tranquillité, l'intimité de toutes les maisons env une dizaine au tour est remis en question ainsi que la valeur de nos biens que vous conseillez nous?? y a-t-il des jurisprudences sur notre cas? rajoutez que le code d'urbanisme est respecté!! là est le problème